

# **Le Domaine Passot pratique la viticulture raisonnée depuis plus de 10 ans sur ses vignes, mais qu'est ce que ça veut dire ?**

## **La lutte raisonnée : un objectif commun pour un vignoble « nature »**

Si la viticulture intensive a connu ses heures de gloire dans les années 80, elle est aujourd'hui généralement remplacée par des méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement. Le vignoble beaujolais a été l'un des premiers en France à développer ce qui tend aujourd'hui à devenir la norme : la lutte raisonnée, qui est actuellement une pratique très courante.

La viticulture raisonnée consiste à rationaliser le nombre de traitements phytosanitaires appliqués à la vigne, en ne réalisant que ceux qui sont rendus nécessaires par la présence d'un risque de maladie pouvant entraîner des dommages pour les raisins, et, donc, à terme, pour le vin. Plus globalement, elle a pour objectif de limiter au strict minimum les interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement.

Pour parvenir à cet objectif, le vigneron a un maître-mot : l'observation. Muni d'une loupe, il examine ses parcelles, à la recherche de symptômes de maladies ; il comptabilise le nombre de ravageurs (par exemple, les vers de la grappe) et d'auxiliaires de la vigne (ces toutes petites bêtes qui éliminent les ravageurs) avant de décider de la conduite à adopter. Ceci en tenant compte, bien sûr, des spécificités de chaque parcelle et de sa sensibilité à telle ou telle maladie. La lutte raisonnée peut se pratiquer seul, ou bien en groupe.

Cette formule a l'avantage, pour le vigneron, de bénéficier du savoir-faire et de l'expérience de techniciens ou de collègues et d'échanger quant aux méthodes de culture de la vigne. Encadrés par la Chambre d'Agriculture/CDB, les premiers groupes de lutte raisonnée ont vu le jour, dans le Beaujolais, en 1989. Vingt ans après leur création, ils revendiquent la formation et l'accompagnement de plus de 550 vignerons et continuent de faire des émules venus là pour réaliser leurs premières observations en commun et bénéficier des préconisations rendues par les organismes techniques, avant de « voler de leurs propres ailes ».

Qu'elle soit mise en œuvre en solo ou à plusieurs, la lutte raisonnée a pour résultat la réapparition d'un vignoble plus « nature », réinvesti par de nombreux insectes, signes de vie et de biodiversité.